

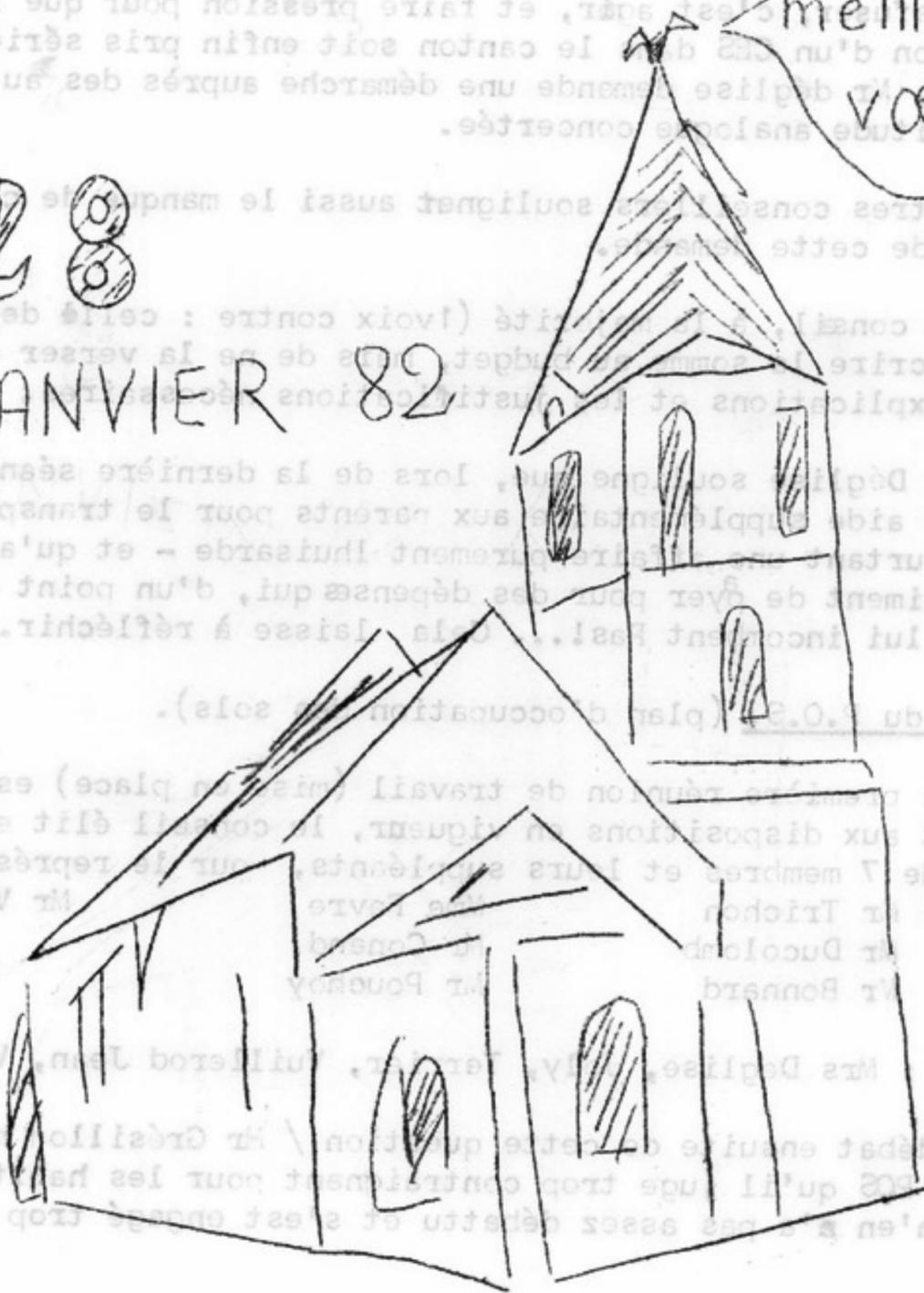
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

FECHOS DELUYS

meilleurs
vœux---

N 28

JANVIER 82



...

qu'un plan communal, plus simple et laissant plus de choix à la municipalité (implantation de logements... etc) aurait été préférable.

Mr Déglise souligne l'importance d'un POS pour une commune, ses aspects contraignants, mais surtout le fait qu'il doit préparer, tracer, engager l'avenir de la commune dans tous les domaines importants : infrastructures, équipements, logements, activités économiques diverses.

Il rappelle ses propositions antérieures (juillet) pour une réunion préparatoire définissant les grands axes du projet en dehors de la pression de l'administration, et son souhait de voir, en plus des dispositions prévues par la loi, les différentes catégories socio-professionnelles, et plus généralement la population, informées et consultées sur ce projet au fur et à mesure de sa mise en place.

Mr Pouchoy évoque la possibilité d'une réunion publique pour présenter le plan avant son adoption définitive.

Sur proposition de Mr ducolomb, le conseil retient l'idée de faire suivre chaque réunion de la commission d'élaboration d'une réunion du conseil, pour faire le point et préparer la réunion suivante en élaborant des propositions précises.

AUTRES QUESTIONS

A la demande de l'institutrice chargée de la classe maternelle, il accepte de passer de 15 à 20 H par semaine le temps de travail de la femme de service.

Mr Déglise intervient ensuite sur plusieurs autres points :
- Il demande que les fenêtres des classes maternelles soient calfeutrées pour éviter les déperditions de chaleur, et souhaite un réglage des chaudières et radiateurs.

- Il pose le problème urgent du mur d'enceinte de la cour de la classe maternelle qui présente un danger certain à plus ou moins long terme. Il souligne l'inquiétude des parents. Après un échange de vue, Mr le maire conclut qu'il faudra rapidement faire le nécessaire pour que le danger cesse. A suivre donc...

- Il demande si de nouvelles analyses ont été faites pour l'eau. Comme la réponse est négative, Mr Déglise souhaite que, si elles n'interviennent pas dans le mois qui suit, Mr le Maire les réclament, les gens devant pouvoir savoir à quoi s'en tenir.

- Enfin, il rappelle les difficultés rencontrées l'an passé pour le déneigement, dues à l'insuffisance et à l'inadaptation du matériel communal, et propose l'achat d'un matériel plus convenable. Mr Bonnard souligne que ce matériel pourra servir à l'entretien des chemins. Le conseil demande à Mr le maire d'étudier le projet et de lui soumettre des propositions précises lors de la prochaine séance.

- IL demande aussi, si, comme dans certaines communes voisines, la collecte de verre usé ne pourrait être organisée, et le produit financier affecté au BAS (bureau d'aide social). Après un échange de vue, cette question reste en suspens.

REUNION PLAN OCCUPATION DES SOLS du 12 DECEMBRE 1981.

I - Membres présents lors de la réunion constituant le groupe de travail qui proposera le P.O.S. :

- représentants élus de la commune: MM. TRICHON, BONNARD
CONAND, DUCOLOMBE, VAUDREY, Mme FAVRE, POUCHOY.

- Représentant de la Chambre du Commerce et de l'Industrie:
M. BUTTIN

- Représentant de la Chambre d'Agriculture: M. GALLICE

- Représentant de la Direction Départementale de l'
Agriculture: M. DUBOIS.

- Représentants de la Direction Départementale de l'
Equipement: Melle BERCHET, M. ROUSSIGNOL.

Le groupe de travail se réunit pour élaborer un projet de plan:

II - Procédure d'élaboration du P.O.S.

1 - Il y a prescription préfectorale, c'est à dire qu'un arrêté préfectoral est publié au recueil des actes administratifs afin d'informer la population de la décision d'établir un P.O.S.

2 - Le groupe de travail constitué (voir chap. I) se réunit, reçoit éventuellement les organismes professionnels intéressés.

3 - Lors de ses réunions, le groupe de travail définira un zonage représentant les différents réseaux d'assainissement, d'eaux,..... les zones inondables, historiques..... les servitudes.....

4 - Une présentation sera faite aux organismes de l'Etat (E.D.F., T.D.F.....) au ministère de l'Industrie (carrières ...)

5 - Ce projet de P.O.S. sera présenté au Conseil Municipal représentant la population, et qui pourra délibérer après mise au point collective éventuelle.

6 - Le P.O.S. est alors publié par arrêté préfectoral.

7 - Une enquête publique sera faite à ce moment là.

Le commissaire enquêteur examine les observations et entend toute personne qu'il paraît utile de consulter.

Les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont communiquées à toute personne qui en fait la demande au Préfet.

8 - Le P.O.S. est éventuellement modifié suivant les résultats de l'enquête.

9 - Les élus peuvent discuter de l'approbation ou de l'opposition émise sur le projet élaboré.

10 - Le plan est approuvé après accord des collectivités, et accord préfectoral.

Lors de sa prochaine réunion qui se tiendra à la mairie le mardi 2 février 1982, le groupe de travail commencera ses activités par un examen approfondi des réseaux d'eau, d'assainissement et d'un schéma des exploitations agricoles.

COMPTE ADMINISTRATIF 1980 - Section Fonctionnement

Dépenses	Revisions	Réalisations	Recettes	Prévisions	Réalisations
60 denrées et fournitures	57 396,89	50 749,42	70 produit de l'exploitation	64 000	70 568,17
61 frais de personnel	158.152,26	137 555,76	71 Produits domaniaux	81 023,58	97 049,09
62 impôts et taxes	4.792,75	4 792,75	72 Produits financiers	1 949	2 519
63 travaux (voierie)	84.687,75	21 387,28	73 Recouvrement et subventions	33 510	50 289,28
64 participation et cont.	41 172,49	36 103,52	74 dotation globale de		
65 subventions	27 171,12	19 671,12	fonctionnement	228 914	234 273,64
66 frais de gestion	12 300	38 603,04	impôts indirects	21 854,42	23 154,42
67 intérêts emprunts	95 310,47	95 010,42	77 impôts directs	268 466	269 506
83 prélèvement dépenses investiss-	178 171,15	58 345,04	182 excédent reporté	201 471,11	204 474

COLLE ADMINISTRATIF 1980 - Section Investissement

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Remboursement emprunt	7 999,32
aménagement poste	39 471
aménagement stade	25 000
meublier et matériel -chaudière (2)	9 554
-incendie	
-scolaire	
fournitures pompiers	30 123,07
appartement Viollet	29 802,49
isolation (arr. Trains)	14 397,53
Salle polyvalente (plan)	2 714,16
C.O.S.	2 512,25
COEFFICIENT occupation sds	95 496,72

Subvention pour façade poste
 subvention pour stade
 subvention annuelle gendarmerie
 Subv de l'Amicale Pompiers pour matériel
 subv PTT pour réparation
 Prélèvement recette fonctionnement
 produit pour
 Fond compensation TVA
 vente produits scolaires
 recouvrement créances
 excédent reporté de l'année précédente

LU POUR VOUS à la GRILLE
Permis de construire

Accordé le 9 octobre 81 à
Mr Babolat Gérard
demeurant "Le verger" 01680 LHUIS
pour édifier construction d'une maison individuelle
sur terrain sis à Lhuis cadastré section F n° 1239-1262 pour 2344 m2

Accordé à
Mr Manzini Jean-Paul
demeurant "St-Martin" 01680 LHUIS
pour édifier aménagement d'un garage dans un bâtiment existant
sur terrain sis à Lhuis cadastré section F 319-320

Accordé le 22 octobre 81
Mr Deboni Paul
demeurant à 01680 LHUIS
pour édifier création d'une ouverture en façade
sur terrain sis à Lhuis

Accordé le 22 décembre 81
Mr Catcéf Louis
demeurant "La manissière" 01680 LHUIS
pour édifier création d'un auvent façade est et surélévation de la grange
sur terrain sis à Lhuis cadastré section F n° 1921

Accordé le 22 décembre 81 à
Mr Pinjon Paul
demeurant "St-Martin" 01680 LHUIS
pour édifier construction d'un garage individuel
sur terrain sis à Lhuis cadastré section F n° 1235 et 1255 pour 1311 m2

+++++

COPIE DE LA MATRIÈRE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

COPIE DE LA MATRIÈRE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Section	Parcelle	Superficie	Propriétaire	Observations
01	1239-1262	2344	Babolat Gérard	Permis de construire
02	319-320		Manzini Jean-Paul	Permis de construire
03			Deboni Paul	Permis de construire
04	1921		Catcéf Louis	Permis de construire
05	1235-1255	1311	Pinjon Paul	Permis de construire

Section	Parcelle	Superficie	Propriétaire	Observations
01	1239-1262	2344	Babolat Gérard	Permis de construire
02	319-320		Manzini Jean-Paul	Permis de construire
03			Deboni Paul	Permis de construire
04	1921		Catcéf Louis	Permis de construire
05	1235-1255	1311	Pinjon Paul	Permis de construire

Section	Parcelle	Superficie	Propriétaire	Observations
01	1239-1262	2344	Babolat Gérard	Permis de construire
02	319-320		Manzini Jean-Paul	Permis de construire
03			Deboni Paul	Permis de construire
04	1921		Catcéf Louis	Permis de construire
05	1235-1255	1311	Pinjon Paul	Permis de construire

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1981 - Fonctionnement

Dépenses	Primitif 81	Propositions pour sup.	Recettes	Primitif 31	Propositions pour sup.
dépenses et fournitures	60 5 A	29 150	70	000	1 650
frais de personnel	175 15A	29 400	71	500	7 742
impôts et taxes	5 500		72	440	1 550
travaux	205 6A	5 725	73	318	35 713
part. et contingents	38 15A	5 961	74	260	260
subventions	2 500	7 000	75	19 538	6 611
Frais gestion générale	2 850	3 550	77	331 012	13 829
ibitérés emprunts	4 757	1 000	82		
Prélèvement dépenses	3 861	195 077			299 478
Investissement					

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - Investissement

Dépenses Prévués	Recettes prévues
travaux voirie	65 792
éclairage public	5 000
réfection presbytère	10 000
aménagement stade	18 743
construction local pompiers	11 633
TRAVAUX appartement Viollet	10 856
acquisition et réparation maison forestière	300 000
acquisition matériel	2 368
prêt à moyen terme	575
TOITURE EGLISE	10 000
	21 403
	183 465
	195 077
	35 319

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 JANVIER 1982

Sont excusés: M. JOLY, M. GRESILLON.

- Monsieur le Maire présente le dossier de demande de permis de construire de la salle polyvalente.

Il donne lecture d'une nouvelle lettre du Sénateur, Mr de la VERPILLIERE, du 31/12/1981 assurant que la demande de subvention du projet devrait aboutir à la session budgétaire de l'Établissement Public Régional, de janvier.

- Mr le Maire porte à la connaissance des conseillers plusieurs courriers concernant des affaires en cours.

A la demande d'information sur l'utilisation de la subvention demandée pour les élèves fréquentant les établissements scolaires de BELLEY, la municipalité de cette ville a répondu que les sommes ainsi perçues étaient affectées au budget de la ville, pour faire face aux frais financiers (assurance - remboursement des emprunts..) qu'occasionne la gestion des établissements secondaires dont elle est propriétaire.

Le Conseil, conformément à la position arrêtée lors de sa précédente séance, décide, à la majorité, d'y donner une suite favorable.

- Les services de la gendarmerie ont répondu à la demande d'amélioration du service d'appel du centre de secours.

Un appareillage spécial (auto-commutateur) sera mis en place, qui permettra à tout appelant d'obtenir à coup sûr le 18.

Son achat, non subventionnable, est à la charge de la commune, soit un coût de 2.550 frs H.T. (prix de mars 1981) Son installation sera faite gratuitement par les services spécialisés de la gendarmerie.

- Un courrier préfectoral informe la municipalité du montant de la subvention qu'elle a obtenue au titre du Fond de Subvention Investissement Routier, pour ses dépenses en travaux de voirie communale en 1981:

- Pour une dépense d'un montant de 30.781 frs, une subvention de 35,7% soit: 10.991 frs, auxquels s'ajoutent 6.868 frs du Conseil Général.

- Après ces informations, le Conseil examine le dossier d'enquête d'utilité publique de l'aménagement de la chute de SAULT-BRENAZ.

Mr le Maire informe les conseillers des réserves émises par les organisations agricoles qui visent à un maintien en l'état des terres cultivables.

Il propose que la municipalité émettent les réserves et demandes suivantes :

du 18 JANVIER 1983

- la C.N.R. devra participer au financement de la réfection du réseau de fossés de drainage qui, tels qu'ils sont conçus actuellement, perdront de leur efficacité avec le relèvement du niveau du fleuve.

- La COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE devra profiter des travaux de dragage et terrassement pour utiliser les matériaux en provenant, à stabiliser les berges (enrochage)

- D'autre part, la municipalité mentionnera au dossier le soutien qu'elle apporte aux exploitants agricoles et propriétaires riverains pour les réserves qu'ils ont émises et les propositions qu'ils ont formulées.

- Le Conseil examine ensuite les devis fournis pour les travaux de réfection du pavillon alloué au garde-forestier. Pour l'un des lots, les devis proposés présentant de gros écarts concernant le métrage des travaux demandés, ils devront être revus avec les postulants pour fixer un descriptif précis. Suite à cette révision, l'attribution des travaux a été faite comme suit:

Lots	: Devis prévisionnel (architecte)	: devis retenu	: Entreprise
: MACONNERIE	: 35.112	: :	: CATCEL
: Charpente	: 18.703	: 19.692	: POWCHOY
: Menuiserie	: 12.961	: 12.992	: TRAINA
: Plomberie	: :	: 4.656	: VALLIN
: Plâtrerie-peinture	: 18.253	: 22.710	: RAMEL
: Electricité	: 2.630	: 4.291	: :
: :	: :	: :	: :

- Sur proposition de Mr le Maire qui est sollicité de façon pressante par les maires des communes voisines, le Conseil débat du problème du traitement des ordures ménagères. Ce débat commence par un constat.

La décharge publique principale de LHUIS, les décharges annexes arrivent au terme de leur exploitation. La nécessité de trouver une solution rapide s'impose.

Le conseil s'interroge ensuite sur le type de solution la plus convenable et la moins onéreuse.

Recourir à une nouvelle décharge, pour poursuivre comme actuellement suppose de trouver un site répondant à trois conditions impératives:

- elle doit avoir une capacité suffisante pour une exploitation sur une longue durée, et être immédiatement exploitable.

- elle ne doit pas causer de nuisances (pollution visuelle, pollution des nappes phréatiques)

- elle doit être facilement accessible.

Aucun site ne répond à ces trois exigences. De même une décharge contrôlée intercommunale se heurterait aux mêmes difficultés.

de la décharge n'étant pas parvenus

